

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2438

27 octobre 2007

SOMMAIRE

Accula S.A.	116981	Maifren Holding S.A.	117024
Altice 5 S.A.	116994	Manacorp Invest SA	117020
Ambrosia Holding Co S.A.	117023	Manacorp Invest SA	117005
Andover Investco 2 S.à r.l.	117005	Manacorp Invest SA	117020
Beta Noble House GmbH & Co. KG	117023	Media & Advertising S.à r.l.	117007
Brecton Investments S.A.	117008	Motorway-Luxembourg S.A.	117014
Camapa S.à r.l.	117013	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.	116981
Carraro International S.A.	116990	Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l.	117005
Catra	116989	Murex International Luxembourg S.A. ..	117002
Cazebonne International S.à.r.l.	116984	Nove Czech Investment Company S.à r.l.	116991
Charterhouse Inuit (New LuxCo) S.à r.l.	116998	NRF Luxembourg Holding S.à r.l.	117020
Chemtex Global S.A.	116990	OvB Media S.à.r.l.	116984
DLV Invest S.A.	116983	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	116987
Duse S.à r.l.	116980	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	117003
E.I.I.C. S.A.	117020	Pergam Partners III Holding & Cie S.C.A.	116987
Engcap Lux MCD 2, S.à r.l.	117009	Pergam Partners III Holding & Cie S.C.A.	117003
Entreprise de Débrosselage Luxembour- geoise s.à r.l.	117021	Pipe Luxembourg S.à.r.l.	116980
Financière Forêt S.à r.l.	117012	Power Transmission Finance S.A.	117009
GECGE Kosik Investors S.à r.l.	116978	Promo Consult S.à.r.l.	117006
GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l.	116993	Promo Consult S.à.r.l.	117006
Hotel Gantenbeinsmillen S.à.r.l.	117007	Ridgefield Acquisition	116990
Imagina International	116978	Sensor International Environmental Pro- tection	116989
Imagina Productions	117008	Société Financière L. Dapt	116991
Interline Holding S.A.	117015	Spring Multiple 2002 S.C.A.	116979
International Technology Investments S.A.	117001	Syren Holding SA	117015
International Technology Investments S.A.	116979	Total Luxembourg S.A.	117014
INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesell- schaft S.A.	116980	Total Telecom Lux	116985
Kalispera S.A.	116984	Waterfall Finance S.A.	117023
K.E. S.à r.l.	117024	Watts Luxco S.A.	117001
Landscape Properties S.A.	117024	WestLB Europe Investments S.à r.l.	116978
LBC Holdings S.C.A.	117015	Wikalo Holding S.A.	117014
Les Résidences du Golf S.A.	117008	Wisniowy F Investors S.à r.l.	116994
LSF5 Buffalo Investments S.à.r.l.	116985		

GECGE Kosik Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 99.877.

Il résulte d'une résolution des gérants de la société susmentionnée prise en date du 2 mai 2007 que le siège de la société est transféré de L-2320 Luxembourg, 45, bd de la Pétrusse à L-1160 Luxembourg, 12-14, bd d'Avranches.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116333/1421/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

WestLB Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.608.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 31 juillet 2007

1. Messieurs Thomas Keith, Hinnerk Koch et Madame Barbara Daroca sont remplacés en tant que gérants par:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les nouveaux gérants sont nommés pour une période indéterminée.

2. Le siège social est transféré, avec effet immédiat du 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007116332/536/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06425. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Imagina International, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 99.803.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 septembre 2007 que:

Le siège social de la société a été transféré du 232, rue de Beggen, L1220 Luxembourg au 224, rue de Beggen à L1220 Luxembourg.

Cette décision a une date d'effet immédiate.

Pour extrait conforme, délivré au fins de publication.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2007.

C. Megel.

Référence de publication: 2007116355/8167/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01262. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.610.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 22 août 2007 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des cinq administrateurs en la personne de:

- Monsieur Rudy Ruggero Cereghetti, né à Muggio (Suisse), le 16 novembre 1952, domicilié professionnellement au 16, Viale Stefano Franscini, CH-6904 Suisse

- Monsieur Jean-Yves Nicolas, né à Vielsam (Belgique), le 16 janvier 1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, né à Luxembourg, le 4 octobre 1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, née à Arlon (Belgique), le 28 octobre 1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, née à Trier (Allemagne), le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Luca Checchinato, né à Bellino (Italie), le 6 décembre 1960, domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Sébastien Felici, né à Villerupt (France), le 31 mai 1978, domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Pascal Verdin-Pol, né à Algrange (France), le 23 janvier 1964, domicilié professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs passant de cinq à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD & KLEIN S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig de son mandat de réviseur d'entreprises et nomme en son remplacement ALTER AUDIT Sàrl avec siège social à 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.675

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007116353/693/42.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Spring Multiple 2002 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.161.

—
Le bilan au 15 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007109982/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02532. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pipe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.405.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 septembre 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007115618/2724/13.

(070132033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

INTER-PORTFOLIO Verwaltungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.569.

—
Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2007.

INTERPORTFOLIO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116044/2023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07443. - Reçu 64 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Duse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.059.

—
1. Lors de la constitution en date du 27 juin 2007 de la société à responsabilité limitée DUSE II S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 129.623 avec siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, les 292.000 parts sociales de la société à responsabilité limitée DUSE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 122.059, avec siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, initialement détenues par la société anonyme CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES NO.1 S.A, R.C.S. Luxembourg B n ° 117.974, (à hauteur de 160.000 parts sociales) et par une société en commandite simple DUSE SYNDICATION LP, inscrite à la Companies House sous le numéro LP11692 (à hauteur de 132 000 parts sociales), ont toutes été transférées à la société à responsabilité limitée DUSE II S.à r.l., pré-nommée.

2. Lors de l'augmentation de capital en date du 29 juin 2007 de la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOTR FUND 3 S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 125.521, avec siège social à 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, les 292 000 parts sociales de la société à responsabilité limitée DUSE S.à r.l., pré-nommée, détenues par DUSE II S.à r.l., pré-nommée, ont été toutes transférées à la société à responsabilité limitée REAL ESTATE INVESTOR FUND 3 S.à r.l., pré-nommée.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour DUSE S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007116402/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Accula S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.894.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 mai 2007

1. La liquidation de la société ACCULA S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2007116373/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07912. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Rénert.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

In the year two thousand seven, on the sixteenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich.

There appeared:

MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg trade and companies register is pending (the Sole Shareholder), here duly represented by Ms Alexandra von Neuhoff von der Ley, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on May 10th, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l., prenamed is the sole shareholder of MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.934 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by way of issuance of five hundred (500) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each; intervention of the Sole Shareholder as subscriber - subscription of the share capital increase by a contribution in cash; and

2. amendment of Article V. of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolution.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring the corporate share capital from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) by way of issuance of five hundred (500) new shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe the five hundred (500) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved by the submittance of a blocking certificate to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The contribution in cash in an aggregate amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is to be allocated as follows:

- an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is to be allocated to the share capital of the Company;
- an amount of thirty-seven thousand five euro (EUR 37,500.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company; and

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article V. of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

«5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (EUR 25,000) represented by one thousand (1,000) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

(...)»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seizième jour de mois de mai

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l., une société à responsabilité limitée, incorporée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique), ici dûment représentée par Mlle Alexandra von Neuhoff von der Ley, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à Luxembourg le 10 mai 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S.à r.l., préqualifiée et représentée comme ci-dessus mentionné, est l'associé unique de MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Rénert, L-2422 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.934 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; intervention de l'Associé Unique en tant que souscripteur - souscription de l'augmentation du capital social par un apport en numéraire; et

2. modification de l'article V. des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

III. Sur quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents

(500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique déclare souscrire les cinq cents (500) nouvelles parts sociales et de les payer entièrement par un apport en numéraire de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), afin que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont à la disposition de la Société, comme prouvé par la soumission d'un certificat de blocage au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

L'apport en numéraire pour un montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sera alloué comme suit:

- un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sera alloué au compte capital social de la Société;
- un montant de trente-sept mille cinq euro (EUR 37.500,-) sera alloué au compte prime d'émission de la Société; et

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article V. de statuts de la Société sera modifié, qui aura désormais la teneur suivante:

Le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

(...))»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est terminée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Von Neuhoff von der Ley, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 18 mai 2007, REM/2007/1149. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116379/5770/127.

(070133794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

DLV Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.917.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2007 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme DLV INVEST S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116371/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06348. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Cazebonne International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.286.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre Benelux Trust et la société a été résilié à la même date.

Messieurs Bart Zech et Joost Tulkens ont démissionné de leur poste de gérant en date du 19 septembre 2007.

Le 19 septembre 2007.

Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l. (724),

Société domiciliataire

B. Zech

Référence de publication: 2007116372/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

OvB Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 19, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 66.056.

Gemäß einer Anteilsabtretung vom 5. Mai 2007, setzt sich nun das Kapital der Gesellschaft OVB MEDIA S.à r.l. wie folgt zusammen:

Oliver von Boch, wohnhaft in D-66679 Britten, von Boch - Straße 3: 2.500 Anteile.

Herr von Boch ist daher alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft OVB MEDIA S.à.r.l und kann diese unter allen Umständen, durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Sämtliche Unterschriftvollmachten, die zu Gunsten von Herrn Andreas Hoyer, wohnhaft in D-66399 Mandelbachtal, Nikolausstraße 16, ausgestellt wurden, sind mit sofortiger Wirkung erloschen.

Luxemburg, den 13. September 2007.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2007116376/7262/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Kalispera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.399.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Il ressort d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Capellen ce 27 août 2007 que:

1. L'actionnaire unique accepte la démission du conseil d'administration actuel à savoir Messieurs François Winandy, Mireille Gehlen & René Schmitter.

2. L'actionnaire unique nomme SEREN Sàrl, 75, Parc d'activités L-8308 Capellen en tant qu'administrateur et administrateur délégué.

3. L'actionnaire unique accepte la démission du Commissaire actuel, Mr Gerbes, pour le remplacer par DUNE EXPERTISES Sàrl, 75, Parc d'activités L-8308 Capellen.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2007116409/825/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01995. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Total Telecom Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 113.190.

—
Extrait d'une cession de parts du 9 août 2007

Il résulte d'une cession de parts reçue par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 9 août 2007, concernant la société TOTAL TELECOM LUX SARL, avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.190, que:

1) La société TalkMedia BVBA (anciennement TOTAL TELECOM G.C.V.), établie et ayant son siège à B-3590 Diepenbeek (Belgique), 16, Nierstraat, cède à la société SOFINOS VENTURES LUX S.à r.l., avec siège social à L-5627 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Lou Hemmer, cinquante-et-une (51) parts sociales de la Société, pour le prix de six mille trois cent soixante-quinze (6.375,-) euros, avec effet rétroactif au 15 juin 2007.

2) La société TalkMedia BVBA (anciennement TOTAL TELECOM G.C.V.), agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la société la cession qui précède.

3) Les associés Karl Holtappels, employé privé, demeurant à F-57100 Manom, 32, route de Luxembourg, et, SOFINOS VENTURES LUX S.à r.l., susdite, donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Enregistré à Remich, le 14 août 2007. REM 2007/1521. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlink.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 26 septembre 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007116408/218/23.

(070134021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

LSF5 Buffalo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.750,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 117.059.

—
In the year two thousand and seven, on the tenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Japan on 8 May 2007,

2. BUFFALO HOLDINGS, Ltd., a Bermuda limited liability company, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, represented by Mr Dennis Howarth, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton on 8 May 2007,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF5 BUFFALO INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 117.059, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 9 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1554 of 16 August 2006, amended for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 7 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 290,875.- by an amount of EUR 45,875.- to an amount of EUR 336,750.- by the issuance of 367 new ordinary shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 113.77; and

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 290,875.- (two hundred ninety thousand eight hundred seventy-five euro) represented by 2,326 (two thousand three hundred twenty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 45,875.- (forty-five thousand eight hundred and seventy-five euro) to an amount of EUR 336,750.- (three hundred thirty-six thousand seven hundred and fifty euro) by way of the issuance of 367 (three hundred and sixty-seven) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 113.77 (one hundred and thirteen euro and seventy-seven cents).

BUFFALO HOLDINGS, Ltd. expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 367 (three hundred and sixty-seven) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. so that the amount of EUR 45,988.77 (forty-five thousand nine hundred and eighty-eight euro and seventy-seven cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. holds 2,693 (two thousand six hundred ninety-three) ordinary shares and BUFFALO HOLDINGS, Ltd. holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 5 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 336,750.- (three hundred thirty-six thousand seven hundred and fifty euro), represented by 2,693 (two thousand six hundred ninety-three) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

1. LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Melle Julie Chartrain, avocat, en vertu d'une procuration donnée au Japon, le 8 mai 2007,

2. BUFFALO HOLDINGS, Ltd., une limited liability company des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, représentée par M. Dennis Howarth, ici représentée par Melle Julie Chartrain, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Princeton, le 8 mai 2007,

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF5 BUFFALO INVESTMENTS S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.059, selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 9 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1554 du 16 août 2006, modifié par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 7 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 290.875,- par un montant de EUR 45.875,- à un montant de EUR 336.750,- par voie d'émission de 367 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 113,77; et

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 290.875,- (deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 2.326 (deux mille trois cent vingt-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 45.875,- (quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 336.750,- (trois cent trente-six mille sept cent cinquante euros) par voie d'émission de 367 (trois cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 113,77 (cent treize euros et soixante-dix sept cents).

BUFFALO HOLDINGS, Ltd. renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 367 (trois cent soixante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., de sorte que la somme de EUR 45.988,77 (quarante-cinq mille neuf quatre-vingt-huit euros et soixante-dix sept cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. détient 2.693 (deux mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et BUFFALO HOLDINGS, Ltd. détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 336.750,- (trois cent trente-six mille sept cent cinquante euros) représenté par 2.693 (deux mille six cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Chartrain, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 14 mai 2007, REM/2007/1062. — Reçu 459,89 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116406/5770/126.

(070133810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Pergam Partners III Holding & Cie S.C.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de Pergam, société anonyme, ayant son siège social au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistré au registre de commerce et des sociétés sous la section B 109 010, en sa qualité de gérant commandité de la société en commandite par actions PERGAM PARTNERS III HOLDING & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.367, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration de PERGAM en sa qualité de gérant commandité de ladite société en sa réunion du 15 mai 2007

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare avoir comparu devant le notaire instrumentaire, de résidence à Remich en date du 27 décembre 2006. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Remich en date du 4 janvier 2007 avec les relations suivantes: REM/2007/42.

Lequel comparant déclare ensuite que lors dudit acte, des erreurs matérielles également reproduites dans la copie de la réunion du procès verbal du conseil d'administration de PERGAM en sa qualité de gérant commandité de la Société en date du 27 décembre 2006 et annexée audit acte, se sont glissées en pages 2, 3 et 4 de l'acte, notamment quant au montant de l'augmentation du capital souscrit, quant au nombre des actions nouvelles souscrites et quant à la libération de ces actions et, par voie de conséquence quant à la modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Lequel comparant déclare ensuite que ledit acte doit être lu comme suit:

«A comparu:

Monsieur Didier Mc Gaw, Avocat, demeurant à L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de PERGAM, en sa qualité de gérant commandité de la société en commandite par actions PERGAM PARTNERS III HOLDING & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.367, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration de PERGAM en sa qualité de gérant de la Société en sa réunion du 27 décembre 2006.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société en commandite par actions PERGAM PARTNERS III HOLDING & CIE S.C.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.166 du 8 novembre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich le 29 juin 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1991 du 24 octobre 2006.

2) Le capital souscrit et entièrement libéré de la société est fixé à quatre millions trois cent soixante mille US dollars (4.360.000,- USD) représenté par deux millions cent quatre-vingt mille (2.180.000) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

Suivant l'Article 6 des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à quarante millions US dollars (40.000.000,- USD) représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

Suivant ce même Article, le Gérant est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à limiter et à supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi.

En date du 27 décembre 2006, le Conseil d'Administration de PERGAM en sa qualité de gérant commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de neuf millions cent cinquante-huit mille cent soixante-quatorze US dollars (9.158.174,- USD), pour le porter de son montant actuel de quatre millions trois cent soixante mille US dollars (4.360.000,- USD) au montant de treize millions cinq cent dix-huit mille cent soixante-quatorze US dollars (13.518.174,- USD) par création et émission de quatre millions cinq cent soixante-dix neuf quatre-vingt-sept (4.579.087) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune et de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires pour la souscription de ces nouvelles actions.

Les quatre millions cinq cent soixante-dix neuf quatre-vingt-sept (4.579.087) actions nouvelles ont été souscrites et libérées de la façon suivante:

Souscripteur	Montant libéré (USD)	Nombre d'actions	Pourcentage libéré (%)
SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé E.P.I., Sas, établie et ayant son siège social à 6, rue Royal, F-75008 Paris, France	1.250.000,-	960.378	65
Mme Marie-Madeleine Le Lous, demeurant à 1867 Emeterio Miranda, Asuncion, Paraguay	416.000,-	393.709	52,83
PROVESTIS, société civile, établie et ayant son siège social à 26, avenue des Tilleuls, 78400 Chatou	1.200.000,-	1.000.000	60

HORLUX 1, société anonyme, établie et ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	240.000,-	200.000	60
HORLUX 2, société anonyme, établie et ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	240.000,-	200.000	60
HORLUX 3, société anonyme, établie et ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	240.000,-	200.000	60
FINANCIERE DE L'AMBRE, société anonyme, établie et ayant son siège social à la Morcière, 41600 Chaumont-sur-Tharonne	300.000,-	250.000	60
FINANCIERE DU CEDRE, société anonyme, établie et ayant son siège social à 222, rue de Rivoli, 75001 Paris	600.000,-	500.000	60
GAV, société par actions simplifiées, établie et ayant son siège social à 42, avenue Montaigne, 75008 Paris	450.000,-	375.000	60
SOCIETE FINANCIERE DE VAL D'ISERE, (SOFIVAL), société anonyme, établie et ayant son siège social à 17, avenue George V, 75008 Paris	600.000,-	500.000	60
Total	5.536.000,-	4.579.087	

Les actions nouvelles ont été libérées suivant le tableau ci-avant par versement à un compte bancaire de la société, de sorte que le montant de cinq millions six cent trente-six mille US dollars (5.636.000,- USD) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à treize millions cinq dix-huit mille cent soixante-quatorze US dollars (13.518.174,- USD) représenté par six millions six cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-sept (6.759.087) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juin 2007, REM/2007/1284. — Reçu 27.440,71 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Remich, le 1^{er} juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116389/5770/109.

(070133835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Catra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 18.333.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007109953/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01365. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070125837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2007.

S.I.E.P., Sensor International Environmental Protection, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.536.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 juin 2007 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale prend note de la démission de Monsieur Rodel, avec effet au 7 mars 2007, démission déposée par ce dernier en date du 25 avril 2007.

Suite à la nouvelle répartition des actions, à savoir un actionnaire unique, l'Assemblée Générale prend acte du fait que le Conseil d'Administration dès lors ne se compose plus que deux administrateurs, telle que la loi le permet.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Référence de publication: 2007116043/7430/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08855. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Chemtex Global S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.831.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 85.435.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116081/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Ridgefield Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.379.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 13 août, 2007 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Pour RIDGEFMLD ACQUISITION

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116360/5776/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 68.721.

A compter du 1^{er} septembre 2007, l'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007116082/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07184. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Nove Czech Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 82.808.

Il résulte d'une résolution des gérants de la société susmentionnée prise en date du 2 mai 2007 que le siège de la société est transféré de L-2320 Luxembourg, 45, bd de la Pétrusse à L-1160 Luxembourg, 12-14, bd d'Avranches.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116334/1421/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Société Financière L. Dapt, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.728.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre,

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la SOCIETE FINANCIERE L. DAPT (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 17.728, constituée suivant un acte de Maître Frank Baden, notaire alors résidant à Luxembourg, le 20 août 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°236 en date du 22 octobre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte sous seing privé du 11 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°287 en date du 20 février 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

L'Assemblée élit en tant que scrutateur de l'Assemblée, Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à Daverdisse (Belgique).

Le Président et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

qu'il ressort de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Décision de changer le statut fiscal de la société d'une société holding gouvernée par la loi du 31 juillet 1929 en une société de gestion de patrimoine familial (SPF) gouvernée par la loi du 11 mai 2007.
3. Décision de changer la clause d'objet social dans l'article 4 des Statuts de façon à soumettre la Société et la rendre compatible avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

4. Décision de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les modalités fixées par la loi.

5. Décision d'ajouter une clause de démembrement par la création d'un nouvel alinéa 4 à l'article 5 des statuts.

6. Décision d'ajouter une clause relative au droit de préemption par la création d'un nouvel alinéa 5 à l'article 5 des statuts.

7. Modification de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire et par conséquent, de l'article 12 des statuts.

8. Décision de supprimer à l'article 12 des statuts les mots suivants:

«et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-un».

Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le statut fiscal de la société d'une société holding gouvernée par la loi du 31 juillet 1929 en une société de gestion de patrimoine familial (SPF) gouvernée par la loi du 11 mai 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts comme suit, de façon à soumettre la Société et la rendre compatible avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société n'aura aucune activité commerciale.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit et émettre des obligations.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».)»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.».

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une clause de démembrement par la création d'un nouvel alinéa 4 à l'article 5 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 4.** Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société. La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante: Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propiétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et d'usufruitier.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter une clause relative au droit de préemption par la création d'un nouvel alinéa 5 à l'article 5 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 5.** L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, les noms, prénoms, profession et adresses des cessionnaires proposés ainsi que le prix de cession. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée dans la proportion de leur participation dans la Société. Tout actionnaire devra dans le mois de la réception de la lettre du Conseil d'Administration aviser le Conseil d'Administration par écrit de son intention d'exercer son droit de préemption dans la proportion de sa participation au prix indiqué ou de renoncer partiellement ou totalement à exercer son droit de préemption. Le non-exercice partiel ou total du droit de préemption d'un actionnaire accroît celui des autres actionnaires à due concurrence. Ceux-ci disposeront dans ce cas d'un délai supplémentaire de 15 jours pour aviser par écrit le conseil d'administration de leur intention d'exercer leur droit de préemption. Si le droit de préemption n'est pas exercé pour la totalité des actions dont la cession est proposée, le Conseil d'Administration disposera d'un délai d'un mois pour chercher un tiers acquéreur pour le solde des actions, aux conditions proposées initialement par le cessionnaire, le tiers acquéreur pouvant être la société elle même. A défaut, le cédant est libre de les céder au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui. Par exception aux dispositions qui précèdent, les cessions en faveur d'un héritier légal restent libres.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 12 des statuts les mots suivants:

«et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-un».

Huitième résolution

L'assemblée décide de porter la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle au premier jeudi du mois d'octobre et en conséquence, de modifier l'article 12, paragraphe 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois d'octobre à quinze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Henoumont, L. Jacquemart, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 26 septembre 2007. MER/2007/1298. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} octobre 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007116351/243/133.

(070133907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

GECGE Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 97.815.

Il résulte d'une résolution des gérants de la société susmentionnée prise en date du 2 mai 2007 que le siège de la société est transféré de L-2320 Luxembourg, 45, bd de la Pétrusse à L-1160 Luxembourg, 12-14, bd d'Avranches.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116335/1421/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Wisniowy F Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 82.159.

Il résulte d'une résolution des associés de la société susmentionnée prise en date du 2 mai 2007 que le siège de la société est transféré de L-2320 Luxembourg, 45, bd de la Pétrusse à L-1160 Luxembourg, 12-14, bd d'Avranches.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116336/1421/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Altice 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 131.334.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTICE 5 S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 août 2007, en cours de publication, ci-après la «Société».

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Juliette Mayer, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Aurélien Latouche, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Création de cinq nouvelles catégories d'actions ayant pour dénominations actions de catégorie A, actions de catégorie B, actions de catégorie C, actions de catégorie D, actions de catégorie E.
2. Détermination des règles applicables à la réduction de capital social de la Société par rachat ou annulation des actions et des droits financiers attachés à ces actions.
3. Autorisation accordée au conseil d'administration de déterminer le nombre d'actions à racheter et à annuler.
4. Conversion des 31.000 actions détenues par l'actionnaire unique en 6.200 actions de catégorie A, 6.200 actions de catégorie B, 6.200 actions de catégorie C, 6.200 actions de catégorie D et 6.200 actions de catégorie E.
5. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 45.865,- (quarante-cinq mille huit cent soixante-cinq euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) au montant de EUR 76.865,- (soixante-seize mille huit cent soixante-cinq euros) par l'émission de 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie A, 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie B, 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie C, 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie D, 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie E, ayant une valeur nominale de 1,- euro (un euro) chacune.
6. Souscription et libération intégrale des actions nouvellement émises par les associés existants.
7. Modification de l'article 5 des statuts afin refléter les résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires.
8. Modification de l'article 16 des statuts afin de refléter les résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires.
9. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de créer cinq nouvelles catégories d'actions ayant pour dénominations: actions de catégorie A, actions de catégorie B, actions de catégorie C, actions de catégorie D, actions de catégorie E

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de permettre à la Société de réduire son capital social, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises de cette/ces catégorie. En cas de rachats et d'annulations de catégories d'actions de tels annulations et rachats d'actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la catégorie E).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'action, les détenteurs des actions concernées auront droit au pro rata de leurs participations dans cette catégorie, à un montant à déterminer par le conseil d'administration («le Montant d'Annulation des Actions»), qui ne pourra en aucun cas excéder le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'action annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

Le Montant Disponible sera déterminé chaque fois sur base de comptes intermédiaires arrêtés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration arrêtera également le nombre d'actions à racheter et à annuler. En cas d'annulation et de rachat partiel des actions d'une catégorie, la Société devra veiller à ce que chaque titulaire d'actions de la catégorie concernée puisse bénéficier du rachat et de l'annulation des actions concernées en proportion au nombre d'actions de cette catégorie qu'il détient.

Le Montant Disponible ainsi que le nombre d'actions à racheter et à annuler seront déterminés par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, en cas de déclaration de dividende, le dividende déclaré devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au pro rata de leurs actions sans égard à la catégorie, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier aux détenteurs d'actions de Catégorie E, et s'il n'existe plus aucune action de catégorie E, alors aux détenteurs d'actions de catégorie D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions de catégorie A qui existent).

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir l'intégralité des 31.000 (trente et un mille) actions qu'il détient dans la Société en 6.200 (six mille deux cents) actions de catégorie A, 6.200 (six mille deux cents) actions de catégorie B, 6.200 (six mille deux cents) actions de catégorie C, 6.200 (six mille deux cents) actions de catégorie D, 6.200 (six mille deux cents) actions de catégorie E.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 45.865,- (quarante-cinq mille huit cent soixante-cinq euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) au montant de EUR 76.865,- (soixante-seize mille huit cent soixante-cinq euros) par l'émission de

- 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie A,
- 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie B,
- 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie C,
- 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie D,

- 9.173 (neuf mille cent soixante-treize) actions de catégorie E, ayant une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune.

Souscription - Libération

Comparaît ensuite Maître Juliette Mayer, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de

(i) ALTICE PARTICIPATIONS GENERAL PARTNER LIMITED agissant en qualité de General Partner et pour le compte d'ALTICE PARTICIPATIONS LP, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 août 2007 et de

(ii) PECHEL INDUSTRIES PARTENAIRES, société par actions simplifiée au capital de 400.000,- euros, dont le siège social est sis 162, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 477 580 195, représentée par Madame Hélène Ploix ou Monsieur Bertrand Hainguerlot, dûment habilités, agissant en qualité de société de gestion et au nom et pour le compte du FCPR PECHEL INDUSTRIES II, société dont le siège est sis 162, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 30 août 2007.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire, les membres du bureau et par le notaire, resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Maître Juliette Mayer, es qualité qu'elle agit déclare souscrire, au nom et pour le compte d'ALTICE PARTICIPATIONS LP, à:

- 4.719 (quatre mille sept cent dix-neuf) actions catégorie A,
- 4.719 (quatre mille sept cent dix-neuf) actions de catégorie B,
- 4.719 (quatre mille sept cent dix-neuf) actions de catégorie C,
- 4.719 (quatre mille sept cent dix-neuf) actions de catégorie D,
- 4.719 (quatre mille sept cent dix-neuf) actions de catégorie E,

et libérer ces 23.595 (vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-quinze) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, par un versement en espèce d'un montant de € 23.595,- (vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros).

Maître Juliette Mayer, es qualité qu'elle agit déclare ensuite souscrire, au nom et pour le compte du FCPR PECHEL INDUSTRIES II, à:

- 4.454 (quatre mille quatre cent cinquante-quatre) actions de catégorie A,
- 4.454 (quatre mille quatre cent cinquante-quatre) actions de catégorie B,
- 4.454 (quatre mille quatre cent cinquante-quatre) actions de catégorie C,
- 4.454 (quatre mille quatre cent cinquante-quatre) actions de catégorie D,
- 4.454 (quatre mille quatre cent cinquante-quatre) actions de catégorie E,

et libérer ces 22.270 (vingt-deux mille deux cent soixante-dix) actions d'une valeur nominale d'un euro chacune, par un versement en espèce d'un montant de € 22.270,- (vingt-deux mille deux cent soixante-dix euros).

Il résulte d'un certificat bancaire du 30 août 2007 remis au notaire instrumentant, que le montant total de € 45.865,- (quarante-cinq mille huit cent soixante-cinq euros) est à la libre disposition de la Société.

Sur quoi, l'actionnaire unique décide d'approuver les prédites souscriptions et libérations et d'émettre 45.865,- (quarante-cinq mille huit cent soixante-cinq) nouvelles actions, et de les attribuer aux souscripteurs conformément aux déclarations qui précèdent.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent de sorte que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à € 76.865,- (soixante-seize mille huit cent soixante-cinq euros) représenté par 15.373 (quinze mille trois cent soixante-treize) actions de catégorie A, 15.373 (quinze mille trois cent soixante-treize) actions de catégorie B, 15.373 (quinze mille trois cent soixante-treize) actions de catégorie C, 15.373 (quinze mille trois cent soixante-treize) actions de catégorie D, 15.373 (quinze mille trois cent soixante-treize) actions de catégorie E, d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune, intégralement libérées.

Le conseil d'administration est en outre autorisé à augmenter, à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit dans les limites du capital autorisé fixé au montant de € 3.100.000,- (trois millions cent mille euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions de la Société d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune.

Le conseil d'administration pourra décider de supprimer ou de limiter, dans le cadre des augmentations du capital souscrit de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute(s) personne(s) dûment autorisée(s) la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant le tout ou partie de telles augmentations de capital.

Après toute augmentation du capital souscrit réalisée par le conseil d'administration dans les formes légales requises, le présent article sera automatiquement adapté à cette modification.

L'autorisation ainsi accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société est valable pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, des présents statuts.

Par ailleurs, capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises de cette/ces catégorie. En cas de rachats et d'annulations de catégories d'actions de tels annulations et rachats d'actions seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la catégorie E).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'action, les détenteurs des actions concernées auront droit au pro rata de leurs participations dans cette catégorie, à un montant à déterminer par le conseil d'administration («le Montant d'Annulation des Actions»), qui ne pourra en aucun cas excéder le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'action annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

Le Montant Disponible sera déterminé chaque fois sur base de comptes intermédiaires arrêtés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration arrêtera également le nombre d'actions à racheter et à annuler. En cas d'annulation et de rachat partielle des actions d'une catégorie, la Société devra veiller à ce que chaque titulaire d'actions de la catégorie concernée puisse bénéficier du rachat et de l'annulation des actions concernées en proportion au nombre d'actions de cette catégorie qu'il détient.

Le montant Disponible ainsi que le nombre d'actions à racheter et à annuler seront déterminés par le conseil d'administration et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.»

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent de sorte que l'article 16 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

En cas de déclaration de dividende, le dividende déclaré devra être alloué et payé comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué de manière égale à tous les actionnaires au pro rata de leurs actions sans égard à la catégorie, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier aux détenteurs d'actions de Catégorie E, et s'il n'existe plus aucune action de catégorie E, alors aux détenteurs d'actions de catégorie D et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des actions de catégorie A qui existent).

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi ainsi que les stipulations de l'alinéa qui précède.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date nommée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: J. Mayer, A. Latouche, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007. LAC/2007/24959. - Reçu 458,65 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007116356/220/204.

(070134023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Charterhouse Inuit (New LuxCo) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.295.

In the year two thousand and seven, on the eleventh of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of CHARTERHOUSE INUIT (NEW LUXCO) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the process of being registered to the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on 27 April 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

CHARTERHOUSE INUIT (LUXCO 1) S.A., a public limited liability company (société anonyme) with its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.799 (the Sole Shareholder), hereby represented by Bertrand Gérardin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 9 May 2007.

The Meeting requests the notary to record:

I. that it appears that all of the 37,000 (thirty-seven thousand) common shares, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the Sole Shareholder represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,763,000.- (one million seven hundred and sixty-three thousand) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 37,000.- (thirty-seven thousand euro) represented by 37,000 (thirty-seven thousand) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each to EUR 1,800,000.- (one million eight hundred thousand euro) represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by way of the issue of 1,763,000 (one million seven hundred and sixty-three thousand) new ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each;

3. Subscriptions to and payments of the share capital increase specified under item 2. above;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of the increase of the share capital of the Company specified under item 2. above, and to see to any formalities in connection therewith, if any;

5. Amendment of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the increase of the share capital of the Company specified under item 2. above; and

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder being represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to him (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,763,000.- (one million seven hundred and sixty-three thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 37,000.- (thirty-seven thousand euro) represented by 37,000 (thirty-seven thousand) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each to EUR 1,800,000.- (one million eight hundred thousand euro) represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, by

way of the issue of 1,763,000 (one million seven hundred and sixty-three thousand) new ordinary shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to record the subscriptions as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Name of Shareholder	Subscription	Amount EUR
CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 1) S.A.		
(one million seven hundred and sixty-three thousand) ordinary shares	1,763,000	
(one million seven hundred and sixty-three thousand euro)		1,763,000.-

The Meeting, declares (i) that all the 1,763,000 (one million seven hundred and sixty-three thousand) newly issued shares of the Company with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, have been subscribed; and (ii) paid-up entirely by a contribution in cash consisting of EUR 1,763,000.- (one million seven hundred and sixty-three thousand euro).

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company (including for the avoidance of any doubts the signature of said register) of the increase of the share capital of the Company resolved under the second resolution above, and to see to any formalities in connection therewith, if any.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the existing article 4 of the Articles to reflect the increase of the share capital of the Company specified under the Second Resolution, so that they shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,800,000. (one million eight hundred thousand euro) represented by 1,800,000 (one million eight hundred thousand) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) per share (the Shares).»

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present share capital increase is estimated to be approximately twenty thousand euro (20,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché du Luxembourg,

S'est tenue un assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de CHARTERHOUSE INUIT (NEW LUXCO) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la Société). La Société a été constituée le 27 avril 2007 par un acte de Maître Martine Scheffer, notaire de résidence à Remich, Luxembourg, non encore publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

CHARTERHOUSE INUIT (LUXCO 1) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B125.799 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Bertrand Gérardin, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 9 mai 2007.

L'Assemblée demande au notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. qu'il apparaît que l'ensemble des 37.000 (trente-sept mille) parts sociales ayant une valeur nominale est de 1,- EUR (un euro) chacune représentant la totalité du capital social souscrit de la Société est dûment représenté à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.763.000,- EUR (un million sept cent soixante-trois mille euros) de sorte que le capital social actuel d'un montant de 37.000,- EUR (trente-sept mille euros), représenté par 37.000 (trente-sept mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- EUR chacune (un euro) sera porté à 1.800.000,- EUR (un million huit cent mille euros), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par l'émission de 1.763.000 (un million sept cent soixante-trois mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

3. Souscription à l'augmentation de capital de la Société telle que spécifiée dans le point 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société pour refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG individuellement et sous leur seule signature au nom de la Société, d'inscrire dans le registre des parts sociales de la Société (incluant, pour éviter tout doute, la signature dudit registre) l'émission des nouvelles parts sociales de la Société spécifiée au point 2. ci-dessus ainsi que de se charger de toutes autres formalités inhérentes, s'il y a;

5. Modification des statuts de la Société (les Statuts) pour refléter l'augmentation de capital décidée au point 2. ci-dessus; et

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé unique étant représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué (de même que toutes informations inhérentes) par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de 1.763.000,- EUR (un million sept cent soixante-trois mille euros) de sorte que le capital social actuel d'un montant de 37.000,- EUR (trente-sept mille euros), représenté par 37.000 (trente-sept mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- EUR chacune (un euro) sera porté à 1.800.000,- EUR (un million huit cent mille euros), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, par l'émission de 1.763.000 (un million sept cent soixante-trois mille) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement du capital social de la manière suivante:

Intervention - Libération - Paiement

Nom de l'Actionnaire	Souscription	Montant EUR
CHARTERHOUSE INUIT (LuxCo 1) S.A.		
(un million sept cent soixante-trois mille) parts sociales	1.763.000	
(un million sept cent soixante-trois mille euros)		1.763.000,-

L'Assemblée déclare (i) qu'il est souscrit 1.763.000 (un million sept cent soixante-trois mille) parts sociales de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, chacune ayant été libérées et (ii) qu'elles ont été entièrement payées par une contribution en espèces de 1.763.000,- EUR (un million sept cent soixante-trois mille euros).

Le montant de l'augmentation de capital est immédiatement mis à la libre disposition de la Société, le preuve de cette mise à disposition ayant été rapportée au soussigné notaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société pour refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG individuellement et sous leur seule signature au nom de la Société, d'inscrire dans le registre des parts sociales de la Société (incluant, pour éviter tout doute, la signature dudit registre) l'émission des nouvelles parts sociales de la Société spécifiée à la Deuxième Résolution ci-dessus ainsi que de se charger de toutes autres formalités inhérentes, s'il y a.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital spécifiée sous la Deuxième Résolution de la façon suivante:

« **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.800.000,- EUR (un million huit cent mille euros), représenté par 1.800.000 (un million huit cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune (les Parts Sociales).»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à vingt mille euros (20.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Gérardin, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1085. — Reçu 17.630 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116400/5770/183.

(070133806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Watts Luxco S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.637.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par une décision de l'actionnaire unique de la Société le 23 juillet 2007, il a été décidé que:

- que les livres et documents de la société seront entreposés pour une période de cinq ans à partir du 23 juillet 2007 dans les bureaux d'ALTER DOMUS S.à.r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg;
- de clôturer la liquidation de la Société ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 23 juillet 2007

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007116358/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08025. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

International Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.610.

Suivant décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 22 août 2007, le siège social de la Société a été transféré au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Partant, le domiciliataire prend acte de la résiliation du contrat de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUNCENTER S.A.

M. Koeune

Référence de publication: 2007116352/693/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Murex International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.043.

L'an deux mille sept, le trente août

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Patricia Thill, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.043,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion du 8 août 2007,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante, ès-qualité qu'elle agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la société MUREX INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 510 du 18 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Metzler en date du 28 août 2003, publié au Mémorial C numéro 997 du 27 septembre 2003, suivant acte reçu par le notaire Metzler en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1035 du 15 octobre 2004, suivant acte reçu par le notaire Metzler en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1061 du 19 octobre 2005, suivant acte reçu par le notaire Metzler en date du 8 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1272 du 25 novembre 2005, suivant acte reçu par le notaire Metzler en date du 31 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1446 du 23 décembre 2005, et suivant acte reçu par le notaire Metzler en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1928 du 13 octobre 2006 (ci-après la «Société»).

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 992.498,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-dix huit Euros), représenté par 496.249 (quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cent quarante-neuf) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, intégralement libérées.

III. Qu'aux termes de l'article 3 alinéa 2 des statuts le capital autorisé est fixé à un total de EUR 24.000.000,- (vingt-quatre millions d'Euros), et le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Que lors de sa réunion du 8 août 2007, le conseil d'administration, après avoir supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, a décidé de réaliser une cinquième tranche de l'augmentation de capital et notamment à concurrence d'un montant de EUR 458,- (quatre cent cinquante-huit Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 992.498,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt-dix huit Euros) à EUR 992.956,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six Euros), par la création de 229 (deux cent vingt-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

V. Que les actions nouvelles sont souscrites par Madame Phyllis Yee, employée privée, demeurant à 42, Brett Lane, Bedford, NY 10506, Etats-Unis, et libérées intégralement par un versement en espèces, d'un montant global de EUR 251.900,- (deux cent cinquante et un mille neuf cents Euros), dont EUR 458,- (quatre cent cinquante-huit Euros) sont portés au capital social et EUR 251.442,- (deux cent cinquante et un mille quatre cent quarante-deux Euros) à une réserve libre pour prime d'émission.

La somme de EUR 251.900,- (deux cent cinquante et un mille neuf cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation d'une attestation bancaire.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 992.956,- (neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six Euros), de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante-six Euros (EUR 992.956,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-dix huit (496.478) actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) par action, intégralement libérées.»

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés tel que modifié, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à EUR 4.000,- (quatre mille Euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Thill, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, LAC/2007/24963. — Reçu 2.519 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007116354/220/69.

(070134033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

**Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Pergam Partners III Holding & Cie S.C.A.)**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

A comparu:

Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de PERGAM en sa qualité de gérant commandité de la société en commandite par actions PERGAM PARTNERS III & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.367, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration de PERGAM en sa qualité de gérant commandité de ladite société en sa réunion du 15 mai 2007.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare avoir comparu devant le notaire instrumentaire, de résidence à Remich en date du 7 mars 2007. Lequel acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à Remich en date du 12 mars 2007, avec les relations suivantes: REM/2007/517

Lequel comparant déclare ensuite que lors dudit acte, des erreurs matérielles également reproduites dans la copie de la réunion du procès verbal du conseil d'administration de PERGAM en sa qualité de gérant en date du 27 février 2007 et annexée audit acte, se sont glissées en pages 2, 3 et 4 de l'acte, notamment quant au montant de l'augmentation du capital souscrit, quant au nombre des actions nouvelles souscrites et quant à la libération de ces actions et, par voie de conséquence quant à la modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Lequel comparant déclare ensuite que ledit acte doit être lu comme suit:

«A comparu:

Monsieur Stéphane Lataste, Avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de PERGAM en sa qualité de gérant commandité de la société en commandite par actions PERGAM PARTNERS III & CIE S.C.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.367, en vertu d'un pouvoir lui conféré par le conseil d'administration de PERGAM en sa qualité de gérant commandité de ladite société en sa réunion du 27 février 2007.

Une copie certifiée conforme du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société en commandite par actions PERGAM PARTNERS III & CIE S.C.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1.166 du 8 novembre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich le 29 juin 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1991 du 24 octobre 2006.

2) Le capital émis de la Société est fixé à treize millions cinq cent dix-huit mille cent soixante-quatorze US dollars (13.518.174,- USD) représenté par six millions sept cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-sept (6.759.087) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

Suivant l'Article 6 des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à quarante millions de US dollars (40.000.000,- USD) représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

Suivant ce même Article, le Gérant est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à limiter et à supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi.

En date du 27 février 2007, PERGAM en sa qualité de gérant commandité de la Société a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de vingt-trois millions dix-huit mille huit cent vingt-six US dollars (23.018.826) , pour le porter de son montant actuel de treize millions cinq cent dix-huit mille cent soixante-quatorze US dollars (13.518.174,- USD) au montant de trente-six millions cinq cent trente-sept mille US dollars (36.537.000,- USD) par création et émission de onze millions cinq cent neuf mille quatre cent treize (11.509.413) nouvelles actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune et de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires pour la souscription de ces nouvelles actions.

Les onze millions cinq cent neuf mille quatre cent treize (11.509.413) actions nouvelles ont été souscrites et libérées de la façon suivante:

Souscripteur	Montant libéré (USD)	Nombre d'actions	Pourcentage libéré (%)
SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES, en abrégé E.P.I., SAS, établie et ayant son siège social à 6, rue Royal, F-75008 Paris, France	250.000,-	192.122	65
PENELOPE, société à responsabilité limitée unipersonnelle, établie et ayant son siège social à 7, rue Anatole de la Forge, 75017 Paris	600.000,-	500.000	60
SAPHIR, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 27, rue Offenbach, 87000 Limoges	900.000,-	750.000	60
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL, en abrégé B.F.C.M., société anonyme, établie au 34, rue du Wacken, 67913 Strasbourg cedex 9	5.250.000,-	4.375.000	60
CIC FINANCE, société anonyme, établie et ayant son siège à 4-6, rue Gallion, 75002 Paris	2.250.000,-	1.875.000	60
NATEXIS LIFE, société anonyme, établie et ayant son siège social au 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg	1.200.000,-	1.000.000	60
CORINTHIAN FINANCIAL MANAGEMENT Ltd, société anonyme, établie et ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Island	450.000,-	375.000	60
INVESTISSEMENTS ET PARTICIPATIONS FRANCE, société anonyme, établie et ayant son siège social à 18, avenue Delleur, B-1170 Bruxelles	600.000,-	500.000	60
FIVER, société anonyme, établie et ayant son siège social au Chemin de la Vacquerie, 59170 Croix	600.000,-	500.000	60
HORLUX1, société anonyme, établie et ayant son siège social à BDO Compagnie Fiduciaire-Centre Etoile - 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	360.000,-	300.000	60
HORLUX2, société anonyme, établie et ayant son siège social à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE-Centre Etoile - 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	360.000,-	300.000	60
HORLUX3, société anonyme, établie et ayant son siège social à BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE-Centre Etoile - 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg	360.000,-	300.000	60
Mme Marie Madeleine Le Lous, demeurant au 1867 Emeterio Miranda, 462 Asuncion, Paraguay	480.000,-	454.291	52,83
RENKO CORPORATION LIMITED, suite 409, St James Court St Denis Street Port Louis, Ile Maurice	44.000,-	88.000	25
Total	13.704.000,-	11.509.413	

Les actions nouvelles ont été libérées par versement à un compte bancaire de la société, de sorte que le montant de treize millions sept cent quatre mille US dollars (13.704.000,- USD) a été mis à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de l'augmentation de capital, l'article 5 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six millions cinq cent trente-sept mille US dollars (36.537.000,- USD) représenté par dix-huit millions deux cent soixante-huit mille cinq cents (18.268.500) actions d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Lataste, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juin 2007, REM/2007/1285. — Reçu 71.105,54 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 1^{er} juin 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116394/5770/120.

(070133800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Manacorp Invest SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.141.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiate.

Le 3 septembre 2007.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116366/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04389. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Andover Investco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.534.

Suite à la liquidation de la société à responsabilité limitée ANDOVER INVESTCO 1 S.à r.l. en date du 15 décembre 2006, associée de ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l., les 110 actions sont désormais détenues par la société THE MDI INVESTMENT TRUST, avec siège social à Langtry House, 40, La Motte Street, St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE4 8QR.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour ANDOVER INVESTCO 2 S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007116401/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Multiplex Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 3, rue Renért.

R.C.S. Luxembourg B 121.934.

Il se dégage de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S. à r.l., n° 1431/2006 du 21 novembre 2006, reçu par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à

Remich, que celle-ci a été constituée par la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LUXEMBOURG 1 S. à r.l. (associé unique).

Il se dégage de la cession de parts du 23 mars 2007, que l'associé unique de la société MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S. à r.l. cède toutes ces parts à la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l., de sorte que la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l. est alors l'associé unique de la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S. à r.l.

Enfin il se dégage de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LIMITED PARTNER S. à r.l., n° 438/2007 du 2 avril 2007, reçu par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, que celle-ci a été constituée par la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LUXEMBOURG HOLDING S. à r.l. par un apport en nature consistant en l'ensemble des actifs et passifs de cette dernière.

En conséquence l'associée unique de la société MULTIPLEX LUXEMBOURG GENERAL PARTNER S. à r.l., est la société à responsabilité limitée MULTIPLEX LUXEMBOURG LIMITED PARTNER S. à r.l..

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007116385/5770/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05904. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Promo Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 115.418.

Décision de l'associée unique:

Madame Marie Anne Schmit, gérante de sociétés, née à Ettelbruck, le 28 août 1949, demeurant à L- 8262 Mamer, 22, rue de la Résistance déclare modifier comme suit la gérance de la société:

Sont nommées:

a) gérante technique: Madame Nicole Arendt, née à Luxembourg, le 6 décembre 1959, demeurant à L-7564 Mersch, 3, rue Pierre Schwartz.

b) gérante administrative: Madame Marie-Anne Schmit; préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérantes.

Mamer, le 1^{er} août 2007

Signatures.

Référence de publication: 2007116403/207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04680. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Promo Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 115.418.

L'an deux mille sept, le huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Nico Haas, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 6 avril 1961, demeurant à L- 8212 Mamer, 26, rue Baerendall (propriétaire de 125 parts)

2) Monsieur Pierre Lise, entrepreneur, né à Mondorf-les-Bains, le 2 février 1948, demeurant à L-3316 Bergem, (propriétaire de 125 parts)

3) Madame Alexandra Quaas, commerçante, née à Malmédy (B), le 17 février 1972, demeurant à L-4976 Bettange/Mess, 1, rue de l'Eglise (propriétaire de 125 parts)

4) Madame Marie Anne Schmit; gérante de sociétés, née à Ettelbruck, le 28 août 1949, demeurant à L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance

agissant comme uniques associés de la société à responsabilité limitée PROMO CONSULT S.à.r.l., (RC B No 115418), constituée suivant acte notarié du 24 février 2006, publié au Mémorial C No 1193 du 20 juin 2006.

Les comparants sub 1 à 3 déclarent céder chacun ses 125 parts sociales au prix de 18.125,- €, (montant pour lesquels les comparants accordent bonne et valable quittance),

à Madame Marie Anne Schmit; préqualifiée, laquelle accepte, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007

Les comparants se réfèrent à cet effet à un arrangement convenu entre eux le 12 décembre 2006.

Madame Marie Anne Schmit est en conséquence associée unique et prend au nom de la société les décisions suivantes:

Gérance

Est nommée gérante unique, Madame Marie Anne Schmit, préqualifiée, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Décharges

Madame Marie Anne Schmit en tant que associée unique et nouvelle gérante donne décharge à Madame Alexandra Quaas en sa qualité de gérante technique avec effet au 12 décembre 2006.

En plus elle donne décharge aux associés sub 1) à 3) avec effet au 31 décembre 2006.

Siège

Référence de publication: 2007116404/207/45.

(070133924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Hotel Gantenbeinsmillen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 114.006.

1) Monsieur Alain Van Kasteren, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 23 mai 1957, demeurant à L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange,

2) Monsieur Joachim Mittermuller; gérant, né à Beckingen, le 19 février 1955, demeurant à F 57300 Remeldorff, 5, rue du Vieille Forge,

- agissant comme uniques associés de la prédite société HOTEL GANTEINSMILLEN S.à.r.l.,

conviennent de nommer comme 2^e gérant de la prédite société:

Monsieur Joachim Mittermuller,

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Bertrange, le 17 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007116405/207/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Media & Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.211.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée, MEDIA & ADVERTISING Sàrl ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville,

Inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 100.211,

Tenue en date du 7 septembre 2007, suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, enregistré à Redange-Attert le 10 septembre 2007, sous la référence RED / 2007 / 910

Que le seul associé de la société précitée, Madame Isabelle Couset, née le 26 décembre 1961 à Louvain, demeurant à L-5884 Howald, 300C, route de Thionville,

A cédé à Madame Françoise Couset, née le 11 septembre 1963 à Louvain, demeurant à B-6880 Orgeo/Bertrix, 8, rue du Bout d'en Bas, toutes ses parts, soit cent parts sociales lui appartenant au prix convenu entre parties.

Redange-Attert, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

K. Reuter

Le notaire

Référence de publication: 2007116411/7851/21.

(070134091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Imagina Productions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 99.804.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant en date du 20 septembre 2007 que:

Le siège social de la société a été transféré du 232, rue de Beggen, L1220 Luxembourg au 224, rue de Beggen à L1220 Luxembourg à compter de ce jour.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2007.

C. Megel.

Référence de publication: 2007116357/8167/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01263. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Les Résidences du Golf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 46.783.

—
EXTRAIT

Résolutions Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2007

1^{ère} Résolution

L'Assemblée prend note de la démission des membres du Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} juillet 2007, à savoir:

- Monsieur Freddy Thyès
- Monsieur Henri Biermann
- Monsieur Robert Elvinger
- Monsieur François Muller

Sont nommés membres du nouveau Conseil d'Administration:

- Monsieur François Muller, ingénieur e.r., demeurant à L-5412 Canach, Scheierhaff
- Monsieur Carlo Muller, économiste, demeurant à Genève, Suisse, 23, rue Devin du Village.
- Monsieur Roland Muller, économiste, demeurant à Genève, Suisse, 9, Chemin des Baraques.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

2^{ème} résolution

L'Assemblée prend note de la démission du commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT S.A. Est nommé commissaire aux comptes, Monsieur Robert Elvinger, expert comptable, demeurant à Luxembourg, 16 Val Ste Croix. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116423/1595/32.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Brecton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 108.338.

Suite à une réunion du Conseil d'Administration tenue en date 31 août 2007

le Conseil d'Administration se compose comme suit:

117009

- INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., Administrateur-Délégué, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
 - M. Marc Liesch, Administrateur-Délégué, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
 - Mlle Andrea Thielenhaus, Administrateur-Délégué, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégués sont renouvelés jusqu'au 31 août 2013.

Commissaire aux Comptes:

- AUTONOME DE REVISION, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'au 31 août 2013.

Luxembourg, le 31 août 2007.

FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.

Agent Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007116381/723/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013:

- Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg, administrateur de type B;
- Monsieur Alain Rukavina, employé privé, demeurant professionnellement 10A, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, administrateur de type B;
- Monsieur Stefano Raguzzoni, demeurant professionnellement 1/3 VIA Quattro Passi, I - 41043 Formigine, administrateur de type A;
- Monsieur Gian Luca Raguzzoni, demeurant professionnellement 18/A via S.Antonio, I - 41043 Formigine, administrateur de type A.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116412/5878/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07761. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Engcap Lux MCD 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.087.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of August.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ENGCAP LUX MCD2, SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.087 (the Company). The Company has been incorporated on May 3, 2007 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1394 of July 7, 2007.

There appeared:

ENGCAP LUX MCD1, SARL, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B

128.119 (the Sole Shareholder), here represented by Mr Baudouin Mathieu, lawyer, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 8th, 2007.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 8,025.- (eight thousand and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 71,975.- (seventy-one thousand nine hundred seventy-five euro), represented by 71,975 (seventy-one thousand nine hundred seventy-five) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each to EUR 80,000.- (eighty thousand euro), by way of the issue of 8,025 (eight thousand and twenty-five) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1. of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Transfer of the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 8,025.- (eight thousand and twenty-five euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 71,975.- (seventy-one thousand nine hundred seventy-five euro), represented by 71,975 (seventy-one thousand nine hundred seventy-five) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each to EUR 80,000.- (eighty thousand euro), by way of the issue of 8,025 (eight thousand and twenty-five) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in an amount of EUR 8,025.- (eight thousand and twenty-five euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 8,025.- (eight thousand and twenty-five euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 80,000.- (eighty thousand euro) represented by 80,000 (eighty thousand) shares (hereafter the Shares, individually a Share).

All the Shares are in registered form, with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company from 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, to 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof.

The sole shareholder also resolves to amend article 2.1., first sentence of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 2.1.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ENGCAP LUX MCD 2, SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.087 (la Société). La Société a été constituée le 3 mai 2007 par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N^o 1394 du 7 juillet, 2007.

A comparu:

ENGCAP LUX MCD 1, SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.119 (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Baudouin Mathieu, avocat, de résidence professionnelle au 14, rue Edward Steichen à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 août 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 8.025,- (huit mille vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 71.975,- (soixante et onze mille neuf cent soixante-quinze euros) représenté par 71.975 (soixante et onze mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale EUR 1,- (un euro) à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) par l'émission de 8.025 (huit mille vingt-cinq) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Transfert du siège social de la société de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Divers.

III. que l'Associé unique a pris, de manière unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 8.025,- (huit mille vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 71.975,- (soixante et onze mille neuf cent soixante-quinze euros) représenté par 71.975 (soixante et onze mille neuf cent soixante-quinze) parts sociales d'une valeur nominale EUR 1,- (un euro) à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) par l'émission de 8.025 (huit mille vingt-cinq) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 8.025,- (huit mille vingt-cinq euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 8.025,- (huit mille vingt-cinq euros) documenté au notaire par un certificat de blocage.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) représenté par 80.000 (quatre-vingt mille) parts sociales (ci-après les Parts, individuellement une Part).

Toutes les Parts sont sous formes nominatives, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et ce à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide par ailleurs de modifier la première phrase de l'article 2.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 2.1.** Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Mathieu, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24791. — Reçu 80,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116383/5770/163.

(070133798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 31 mars 2007 (la Cession) que certains associés de la Société, à savoir PAI EUROPE IV A - FCPR, PAI EUROPE IV B - FCPR, PAI EUROPE IV B5 - FCPR, PAI EUROPE IV B6 - FCPR, PAI EUROPE IV B7 - FCPR, PAI EUROPE IV C - FCPR, PAI EUROPE IV C2 - FCPR, PAI EUROPE IV D - FCPR, PAI EUROPE IV D2 - FCPR, ont cédé des parts sociales de la Société à deux nouveaux associés de la Société, FINANCIERE FORET ETT AB et FINANCIERE FORET Två AB, deux sociétés anonymes de droit suédois dont le siège social est sis à Perstorp (28480) en Suède.

La Cession s'est effectuée selon la répartition indiquée ci-dessous:

Associé	Nombre de parts sociales	Nombre de parts sociales
---------	--------------------------	--------------------------

	cédées à FINANCIERE FORET ETT AB	cédées à FINANCIERE FORET Två AB
PAI EUROPE IV A - FCPR	316	585
PAI EUROPE IV B - FCPR	1.124	2.076
PAI EUROPE IV B5 - FCPR	21	39
PAI EUROPE IV B6 - FCPR	558	1.031
PAI EUROPE IV B7 - FCPR	21	39
PAI EUROPE IV C - FCPR	409	756
PAI EUROPE IV C2 - FCPR	211	391
PAI EUROPE IV D - FCPR	128	237
PAI EUROPE IV D2 - FCPR	42	78

En conséquence de ce qui précède, à compter du 31 mars 2007 l'actionariat de la Société est le suivant:

Associé	Nombre de parts sociales détenues
PAI EUROPE IV A - FCPR	1.808
PAI EUROPE IV B - FCPR	6.412
PAI EUROPE IV B5 - FCPR	121
PAI EUROPE IV B6 - FCPR	3.188
PAI EUROPE IV B7 - FCPR	121
PAI EUROPE IV C - FCPR	2.338
PAI EUROPE IV C2 - FCPR	1.209
PAI EUROPE IV D - FCPR	732
PAI EUROPE IV D2 - FCPR	242
PERSTORP CO-INVEST FCPR	1.027
FINANCIERE FORET ETT AB	2.830
FINANCIERE FORET Två AB	5.232
Total:	25.260

Référence de publication: 2007116417/5499/48.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08365. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Camapa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 128.406.

EXTRAIT

En date du 31 août 2007, MODAVEN & CO SCA a transféré 99.529 parts sociales de classe M de la Société à SO-CODITEX SCA, société en commandite par actions de droit belge ayant son siège social au 18, avenue Delleur, B-1170 Bruxelles enregistrée auprès du Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0475.129.259 et 250.000 parts sociales de classe M de la Société à M. Richard Maurice né le 1^{er} mai 1958 à Constance (Deu), de nationalité française, résidant à 1, avenue Lyautey 59290 Wasquehal (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007116418/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Wikalo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.527.

—
AUSZUG

Gemäß Beschluss vom 6. Juni 2007 der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, wurde Herr Uwe Prochnow, Laupendahlerhöhe, 33, 45219 Essen, Verwaltungsratsmitglied, zum Delegierten des Verwaltungsrates bestellt mit den weitesten Vollmachten betreffend die tägliche Geschäftsführung und Verbindung der Gesellschaft durch alleinige Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für Auszug gleichlautend

Unterschrift

Référence de publication: 2007116424/1595/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02208. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2007

1. Le mandat des administrateurs

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs

Miguel del Marmol, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Denis Toulouse, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Pierre-Yves Sachet, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

pour expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise

L'Assemblée décide de prolonger le mandat d'ERNST & YOUNG pour un an.

Pour extrait conforme

MOTORWAY LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116455/6567/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Total Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 5.486.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2007

1. Le mandat des administrateurs

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs

Miguel del Marmol, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Denis Toulouse, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

Pierre-Yves Sachet, demeurant rue du Commerce 93 à B-1040 Bruxelles

pour expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise

L'Assemblée décide de prolonger le mandat d'Ernst & Young pour un an.

Pour extrait conforme
TOTAL LUXEMBOURG SA
Responsable Administration Finance
I. le Grelle

Référence de publication: 2007116454/6567/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Interline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 103.040.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Le 3 septembre 2007.

C. Giovannacci.

Référence de publication: 2007116482/4185/11.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Syren Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.259.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 17 août 2007

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 août 2007, les actionnaires ont:

- accepté la démission de Monsieur Claude Prat de sa fonction d'administrateur à compter de ce jour
- décidé de nommer administrateur Monsieur Jean Marc Assa, employé privé, né le 28 mars 1974 à F-75012 Paris demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an deux mille douze.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Beggiato
L'Administrateur délégué

Référence de publication: 2007116487/1091/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

LBC Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

In the year two thousand and seven, on the second day of August.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg,
acting as the representative of LBC HOLDING GP S.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 112.642,
sole manager of LBC HOLDINGS S.C.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 112.653 (the «Company»), pursuant to the resolutions of the sole manager dated 15 June 2007.

A copy of the above resolutions, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 December 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 500 of 9 March 2006. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 June 2007, not yet published.

2) The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine (24,799) shares of class A (the «Class A Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3) Pursuant to article 6 of the articles of incorporation, the authorised capital, excluding the issued share capital, is fixed at three hundred ten thousand euro (EUR 310,000.-) consisting of two hundred forty-eight thousand (248,000) shares of class B (the «Class B Shares»), having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

During a period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the manager is authorized to issue Class B Shares and to grant options to subscribe for Class B shares, to such persons and on such terms as he shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

4) The Company has granted options to the employees on 31 December 2005. These options may be exercised from time to time.

The Company has received thirteen (13) subscription forms dated between 1 June 2007 and 5 June 2007 in order to convert eighty-six thousand six hundred and thirty-four (86,634) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of one hundred and eight thousand two hundred and ninety-two euro and fifty cents (EUR 108,292.50) and raised from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to one hundred and thirty-nine thousand two hundred and ninety-two euro and fifty cents (EUR 139,292.50) by the issue of eighty-six thousand six hundred and thirty-four (86,634) Class B Shares, each having a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25).

In accordance with article 6 of the articles of incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The new shares have been subscribed as follows:

- fifteen thousand and forty-five (15,045) Class B Shares have been subscribed by Mr Olivier Gasche, born in Salon de Provence (France) on 15 May 1961, residing at 4, rue Etienne Jodelle, 75018 Paris, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- thirteen thousand eight hundred and five (13,805) Class B Shares have been subscribed by Mr Alexandre Mongellaz, born in Megève (France) on 24 May 1950, residing at 55 bis, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- eight thousand six hundred and eighty (8,680) Class B Shares have been subscribed by Mr Batcha Noordin, born in Karaikal (India) on 5 June 1972, residing at 39, rue Camille Pelletan, 95190 Goussainville, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- two thousand four hundred and eighty (2,480) Class B Shares have been subscribed by Mr Bruno Villey Desmeserets, born in Moulins (France) on 20 April 1958, residing at 1, allée Louis Chevrolet, 92150 Suresnes, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- one thousand nine hundred and eighty-four (1,984) Class B Shares have been subscribed by Mr Bruno Canihac, born in Paris (France) on 21 April 1966, residing at 6, Impasse du Stade - 13080 Luyes (France), for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- seven thousand four hundred and forty (7,440) Class B Shares have been subscribed by Mr Philippe Ivandekics, born in Paris (France) on 18 November 1953, residing at Maison Tristantenia, 64310 Sare, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- two thousand four hundred and eighty (2,480) Class B Shares have been subscribed by Mr Daniel Martin, born in La Mailleraye-sur-Seine (France) on 5 August 1955, residing at 45, rue de Harausta - 64200 Biarritz (France), for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- three thousand seven hundred and twenty (3,720) Class B Shares have been subscribed by Mr Pierre Jeanne, born in Melamare (France) on 11 October 1947, residing at 14, sente du Moulin - 76290 Fontaine La Mallet, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- eight thousand six hundred and eighty (8,680) Class B Shares have been subscribed by Mr Bruno Dujon, born in Saint-Raphaël (France) on 10 March 1952, residing at 1 bis, Impasse des Cèdres - 13740 Le Rove, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- two thousand four hundred and eighty (2,480) Class B Shares have been subscribed by Mr Stéphane Teyssier, born in Fontenay aux Roses (France) on 28 June 1966, residing at La Navarre 52, allée Granados -13008 Marseille, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- two thousand four hundred and eighty (2,480) Class B Shares have been subscribed by Mr Philippe Bernat, born in Nimes (France) on 13 March 1958, residing at 34, rue René Lacoste - 13960 Sausset Les Pins (France), for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- four thousand nine hundred and sixty (4,960) Class B Shares have been subscribed by Mr Thierry Picard, born in Janville (France) on 22 October 1965, residing at 103, rue d'Ignauval - 76310 Ste Adresse, France, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

- twelve thousand four hundred (12,400) Class B Shares have been subscribed by Mr Gavin J. Parfit, born in Durban (South Africa) on 25 October 1947, residing at 150 East 77th Street, New York, N.Y. 10021, United States of America, for a price of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

The justifying application forms have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total amount of one hundred and eight thousand two hundred and ninety-two euro and fifty cents (EUR 108,292.50) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

As a consequence of such increase of capital, article six of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital of one hundred and thirty-nine thousand two hundred and ninety-two euro and fifty cents (EUR 139,292.50) divided into twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) shares of class A (the «Class A Shares»), eighty-six thousand six hundred and thirty-four (86,634) shares of class B (the «Class B Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The authorised capital, excluding the issued share capital, is fixed at three hundred ten thousand Euro (EUR 310,000.-) consisting of two hundred forty-eight thousand (248,000) shares of class B (the «Class B Shares»), having a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each. Class A Shares and Class B Shares are hereafter referred to as the «Shares».

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager is hereby authorised to issue Class B Shares and to grant options to subscribe for Class B shares, to such persons and on such terms as he shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

Each time the Manager shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorized by the foregoing provisions, article 6 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the Manager shall take or authorize any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Such amendment shall not require application of the provisions of article 18 below.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at four thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de LBC HOLDINGS GP S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.642,

gérant unique de la société LBC HOLDINGS S.C.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122. 653 (la «Société»), en vertu des résolutions du gérant unique en date du 15 juin 2007.

Une copie des résolutions sus-mentionnées, paraphées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 9 mars 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2007, pas encore publié,

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de classe A (les «Actions de Classe A») et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

3) Conformément à l'article six des statuts, le capital autorisé est fixé, à l'exclusion du capital social, à trois cent dix-mille euros (EUR 310.000,-) représenté par deux cent quarante-huit mille (248.000) actions de classe B (les «Actions de Classe B») ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Pendant une période de cinq ans, à compter du jour de la publication des statuts, le Gérant est autorisé à émettre des actions et à permettre la souscription des actions, à toute personne et aux conditions qu'il jugerait favorable (et il pourrait particulièrement procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

4) La Société a accordé, le 31 décembre 2005, des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment.

La Société a reçu entre le 1^{er} juin 2007 et le 5 juin 2007 treize (13) souscriptions en vue de convertir quatre-vingt-six mille six cent trente-quatre (86.634) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de cent huit mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 108.292,50) de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) jusqu'à cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 139.292,50) par l'émission de quatre-vingt-six mille six cent trente-quatre (86.634) Actions de Classe B, chacune ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Conformément à l'article 6 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- quinze mille quarante-cinq (15.045) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Olivier Gasche, né le 15 mai 1961 à Salon de Provence (France), demeurant au 4, rue Etienne Jodelle, 75018 Paris, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- treize mille huit cent cinq (13.805) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Alexandre Mongellaz, né le 24 mai 1950 à Megève (France), demeurant au 55 bis, rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- huit mille six cent quatre-vingt (8.680) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Batcha Noordin, né le 5 juin 1972 à Karaikal (Inde), demeurant au 39, rue Camille Pelletan, 95190 Goussainville, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Bruno Villey Desmeserets, né le 20 avril 1958 à Moulins (France), demeurant 1, allée Louis Chevrolet, 92150 Suresnes, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- mille neuf quatre-vingt-quatre (1.984) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Bruno Canihac, né le 21 avril 1966 à Paris (France), demeurant au 6, Impasse du Stade - 13080 Luynes (France), pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- sept mille quatre cent quarante (7.440) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Philippe Ivandekics, né le 18 novembre 1953 à Paris (France), demeurant Maison Tristantenia, 64310 Sare, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Daniel Martin, né le 5 août 1955 à La Mailleraie-sur-Seine (France), demeurant au 45, rue de Harausta - 64200 Biarritz (France), pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- trois mille sept vingt (3.720) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Pierre Jeanne, né le 11 octobre 1947 à Melamare (France), demeurant au 14, sente du Moulin - 76290 Fontaine La Mallet, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- huit mille six cent quatre-vingt (8.680) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Bruno Dujon, né le 10 mars 1952 à Saint-Raphaël (France), demeurant au 1 bis, Impasse des Cèdres - 13740 Le Rove, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Stéphane Teyssier, né le 28 juin 1966 à Fontenay aux Roses (France), demeurant La Navarre 52, allée Granados -13008 Marseille, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Philippe Bernat, né le 13 mars 1958 à Nîmes (France), demeurant au 34, rue René Lacoste -13960 Sausset Les Pin (France), pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- quatre mille neuf cent soixante (4.960) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Thierry Picard, né le 22 octobre 1965 à Janville (France), demeurant 103, rue d'Ignaual - 76310 Ste Adresse, France, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

- douze mille quatre cents (12.400) Actions de Classe B ont été souscrites par Monsieur Gavin J. Parfit, né le 25 octobre 1947 à Durban (Afrique du Sud), demeurant 150 East 77th Street, New York, N.Y. 10021, Etats-Unis d'Amérique, pour un prix de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action;

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que le montant total de cent huit mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 108.292,50) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cent trente-neuf mille deux cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (EUR 139.292,50) représenté par vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de classe A (les «Actions de Classe A»), quatre-vingt-six mille six cent trente-quatre (86.634) actions de classe B (les «Actions de Classe B»), et par une (1) action de commandité («Action de Commandité»), ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital autorisé, à l'exclusion du capital social, s'élève à trois cent dix-mille euros (EUR 310.000,-) représenté par deux cent quarante-huit mille (248.000) actions de classe B (les «Actions de Classe B») ayant chacune une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Pendant une période de cinq ans, à compter du jour de la publication des statuts, le Gérant est autorisé à émettre des actions et à permettre la souscription des actions, à toute personne et aux conditions qu'il jugerait favorable (et il pourrait particulièrement procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le Gérant, en tout ou en partie, conformément aux dispositions susvisées, l'article 6 des statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation; le Gérant prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Une telle modification ne requiert pas l'application des dispositions de l'article 18 ci-après.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Gudmannsson, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2007. Relation: EAC/2007/9602. — Reçu 1.082,93 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007116461/239/233.

(070133642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

NRF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.905.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 9 août 2007

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique du 9 août 2007 que Monsieur Michael Chidiac a été remplacé dans ses fonctions de gérant de la société par Monsieur Manuel Hauser, résidant à 2, Wengertswee, L-5485 Wormeldangehaut, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 9 août 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Pour NRF LUXEMBOURG HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007116463/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Manacorp Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 88.141.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur et administrateur-délégué de votre société, avec effet immédiat.

Le 3 septembre 2007.

E. Wirtz.

Référence de publication: 2007116466/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Manacorp Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 88.141.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que commissaire aux comptes de votre société, avec effet immédiate.

Le 3 septembre 2007.

INVEST CONTROL SARL

E. Wirtz

Gérant

Référence de publication: 2007116468/4185/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04458. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

E.I.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 90.524.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 28 mars 2007 à 10.00 heures au siège social de la société

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période s'achevant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2012.

A la suite de ces renouvellements de mandats, le Conseil d'Administration est composé de:

- Didier Mc Gaw, Avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant à 95, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,
- André Lutgen, Avocat à la Cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg,
- Stéphane Lataste, Avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant à 39, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg.

Le commissaire est:

- L'ALLIANCE REVISION S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007116457/651/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Entreprise de Débosselage Luxembourgeoise s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6212 Consdorf, 27, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 132.030.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Dominique Ruiz, carrossier indépendant, demeurant à B-3120 Tremelo, 20, Maria-ter-Heidelaan.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENTREPRISE DE DEBOSSELAGE LUXEMBOURGEOISE s.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Consdorf.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet tous travaux de carrosserie dans le secteur de l'automobile.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui se rapportent à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent parts sociales de cent vingt-cinq (€ 125,-) Euros chacune, toutes souscrites par l'associé unique.

Les cent parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de juin de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil sept.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-6212 Consdorf, 27, route d'Echternach.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique: Monsieur Dominique Ruiz, carrossier indépendant, né à Vilvoorde (Belgique) le 26 février 1958, demeurant à B-3120 Tremelo, 20, Maria-ter-Heidelaan.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: D. Ruiz, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 18 septembre 2007. Relation: CAP / 2007 / 2307. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 octobre 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007116623/225/98.

(070133749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Beta Noble House GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 76.410.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007116594/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00516. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Waterfall Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.010.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116663/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10209. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Ambrosia Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.884.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 juillet 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat de Monsieur Ioannis Aloupis, anciennement inscrit sous le nom de John Aloupis résidant au 47, Akti Miaouli, 18536 Piraeus, Grèce, en tant qu'administrateurs de la société a été renouvelé. Monsieur Guy Arendt avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Corinne Philippe avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la Société en remplacement de Monsieur Eric Vanderkerken et Monsieur Patrick Lorenzato.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Référence de publication: 2007116588/275/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

K.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

K.E. S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007116592/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09328. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Landscape Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.664.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de votre société avec effet immédiate.

Le 3 septembre 2007.

FIDUCIAIRE SOFICODEC S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116367/4185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Maifren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 71.618.

EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 août 2007 de transférer le siège social du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au:

10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007116364/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08185. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.
